



APPEL À PROJETS

CAHIER DES CHARGES

Création d'une œuvre d'art

Dans le cadre du 80^e anniversaire de la libération de la ville

Date et heure limites de remise des projets :

Vendredi 1^{er} mars 2024 à 16h

1. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE
2. CONTEXTE
3. ELEMENTS A INTEGRER DANS L'ESPRIT DE L'OEUVRE D'ART
4. DOCUMENTS A FOURNIR
5. REMISE DES CANDIDATURES
6. MONTANT DE L'ENVELOPPE
7. CHOIX DU CANDIDAT
8. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION
9. VISITE SUR SITE
10. CALENDRIER PREVISIONNEL

1. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

À dix minutes de la Côte-Fleurie, la ville de Pont-l'Évêque, nichée dans la vallée de la Touques au cœur du Pays d'Auge, condense tous les charmes de la Normandie : édifices à pans de bois, campagne vallonnée et verdoyante, gastronomie locale avec le fameux Pont-l'Évêque ou encore le cidre de Normandie.

Réputée pour son fleurissement, Pont-l'Évêque a obtenu en 2023 le renouvellement de la 4^e fleur du label des Villes et Villages fleuris

Bénéficiant d'une situation géographique unique et d'un réseau de transport étendu (autoroute A13, gare SNCF sur la ligne Paris-Deauville, aéroport de Saint-Gatien), la ville de Pont-l'Évêque accueille, pour les week-ends ou les vacances, de nombreux visiteurs appréciant le calme de la campagne, la convivialité de la ville et les multiples activités proposées dans un cadre exceptionnel.

C'est un territoire rural riche d'une attractivité touristique et commerciale en développement constant. Sa vitalité culturelle est marquée par la présence d'un espace culturel & artothèque (Les Dominicaines), par la présence d'une Micro-Folie et par des expositions régulières de sculptures monumentales en période estivale dans la ville.

Établie à la confluence de trois rivières (la Touques, la Calonne et l'Yvie), Pont-l'Évêque est un point de passage obligé. Blottie dans une vallée aux nombreuses prairies, la ville a gardé son passé de bourg commerçant très actif et un riche patrimoine qu'il est agréable de découvrir le week-end à la faveur de ses marchés de produits fermiers.

Depuis la réunification des deux Normandies, Pont-l'Évêque se place comme le Carrefour incontournable de la Normandie sur l'A13 entre les deux Métropoles Normandes que sont Caen et Rouen.

2. CONTEXTE

"Pons Episcopi" : ainsi mentionne-t-on la cité au XII^e siècle. La tradition veut qu'elle tienne son nom d'un pont que l'un des évêques de Lisieux aurait fait bâtir. Une autre version de l'origine du nom de la ville explique que la cité s'appelait "Pont les vaches", se prononçant en patois "Pont les vaques" et qui au fil du temps serait devenu Pont-l'Évêque.

Cité de notables

Ville sans muraille et sans garnison, elle fait la convoitise de l'armée anglaise qui s'en empare en 1346, puis en 1417, avant de s'y implanter durablement jusqu'en 1449.

Au XVII^e siècle, l'organisation judiciaire de la province en fait le siège administratif de la Vicomté d'Auge

Le prestige de la charge judiciaire attire magistrats, notables et gens de robe qui s'y installent et font édifier de belles demeures avec arrière-cours et jardins que vient souvent border une rivière.

Pont-l'Évêque sous les bombes

Hélas, en 1944, la cité est bombardée et incendiée. Les raids ont heureusement épargné le quartier de Vaucelles. Vers 1950, la reconstruction est effectuée en respectant l'architecture locale.

Ainsi, la cité conserve-t-elle de très beaux îlots d'habitations en colombages datant des XVI^e et XVII^e siècles ; ainsi que des demeures remarquables : le manoir de Martinbosc, l'Hôtel Montpensier (1646) abritant actuellement la Bibliothèque, l'Hôtel de Brilly (1736) où se trouve la Mairie, l'ancien couvent des Dominicaines transformé en Espace Culturel, l'église Saint-Michel ou encore l'ancien manoir des Tourailles.

Le quartier de Vaucelles

Réhabilité au début des années 2000, le Quartier Ancien de Pont-l'Évêque offre une représentation typique de l'architecture du Pays-d'Auge. La restauration et la mise en couleur des colombages ont permis au quartier de retrouver son charme d'antan et ont redonné tout son prestige à l'entrée ouest de la ville par la route de Caen. Ces constructions à pans de bois font partie intégrante de l'art de construire dans le Pays d'Auge.

L'architecture des villes, mais aussi celle des édifices religieux ont été fortement marquées par ce savoir-faire. On trouve dans notre région le pan de bois sous ses formes les plus diverses avec son hourdis de torchis ou de tuileaux en entre-colombages.

La ville a d'ailleurs mis en place la charte "paysage urbain" en 1994, principalement pour le quartier de Vaucelles, avec l'octroi d'une subvention aux habitants de ces quartiers pour les accompagner dans la mise en valeur et la réfection des façades de leurs habitations.

L'ancien tribunal

Édifié en 1827, le Tribunal de Pont-l'Évêque a pour caractéristique architecturale le néo-classicisme. Cette architecture est représentative de la grande campagne de construction lancée à l'époque de la Restauration.

Sous l'Ancien Régime, la ville jouit d'une vie judiciaire et administrative importante et rassemblant de nombreux avocats dans la cité, dont Jacques Thouret (président de la Constituante pendant la Révolution).

Le tribunal civil de Pont-l'Évêque est rattaché à Lisieux en 1958, toutefois le tribunal d'instance reste actif et fermera définitivement fin 2009.

Aujourd'hui, ce bâtiment est devenu l'école de musique intercommunale.

L'église Saint-Michel

L'église Saint-Michel est au cœur de la ville, près du grand pont des Chaînes, sur la rive gauche de la Touques, là où s'élevait au XIIe siècle, une chapelle consacrée à Saint-Michel pour les moines de Saint-Hymer.

De style gothique flamboyant pour ce qui concerne sa nef et son chœur, l'église St Michel date pour sa partie nord du XVe, tandis que sa façade sud modifiée au XIXe siècle, reste dans l'esprit gothique, mais avec une ornementation plus riche.

Sa tour occidentale quant à elle, relativement massive, doit probablement dater du XIIIe siècle.

L'ancienne prison de Pont-l'Évêque

Construite en 1823 par l'architecte Harou Romain, la prison de Pont-l'Évêque de style néoclassique constitue un témoignage exceptionnel de l'architecture carcérale du XIXe siècle. **Elle a célébré en 2023 ses 200 ans d'existence.**

Avec un gardien qui laissait un peu trop de liberté à ses prisonniers et l'arrestation de René "la Canne" en 1951, la prison de Pont-l'Évêque entre dans la légende en devenant la "Joyeuse Prison", immortalisée au cinéma par le film éponyme réalisé en 1956 par André Berthomieu avec Michel Simon et Darry Cowl.

L'équipe des Dominicaines propose des visites commentées de la Joyeuse Prison depuis 2000 et en fait ainsi un des rares et seuls monuments pénitenciers de France à pouvoir être visité en l'état.

Une ville en développement et des projets structurants

Ville lauréate du programme Petites Villes de Demain, Pont-l'Évêque est engagée dans un projet ambitieux d'attractivité à travers des projets immobiliers et commerciaux mais également des réalisations structurantes : construction d'un espace associatif et d'une halle commerciale et la réhabilitation d'une maison à pans de bois en pôle d'animation numérique. Une étude est également lancée pour la place du Maréchal Foch et son marché couvert, théâtres des grands événements de la ville et de l'attractivité commerciale de Pont-l'Évêque.

Dans ce cadre et afin d'affirmer ses fonctions de centralité, la Ville de Pont-l'Évêque s'est engagée dans un programme d'actions fortes et emblématiques sur les espaces publics.

Ainsi la priorité a été donnée à la requalification de plusieurs espaces publics pour favoriser le lien social et les mobilités douces :

- Le square de la Touques et ses aménagements permettant le jeu et la quiétude au bord de l'eau.
- Le square du cinéma et son belvédère ouvrant sur la Touques.
- L'allée du Jeu de Paume, devenue un lieu incontournable de la mémoire pontéviscopienne de la seconde guerre mondiale.
- Le square du quartier du Moulin et ses aménagements centraux permettant aux habitants de se rencontrer.
- La voie douce reliant le centre-ville au Lac de Pont-l'Évêque à travers marais et cours d'eau, offrant une véritable balade nature au plus proche du centre-ville.

80^{ème} anniversaire de la libération de Pont-l'Évêque

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de la ville de Pont-l'Évêque. Proposant depuis plusieurs années des expositions artistiques notamment autour de la sculpture lors de la saison estivale, la ville de Pont-l'Évêque souhaite marquer le 80^{ème} anniversaire de la libération de la ville par une œuvre monumentale qui sera exposée dans le jardin de la mairie pendant la période estivale, et sera ensuite installée définitivement sur la voie verte de Pont-l'Évêque reliant la Mairie au Lac de Pont-l'Évêque.

3. ELEMENTS A INTEGRER DANS L'ESPRIT DE L'OEUVRE D'ART

La ville de Pont-l'Évêque souhaite que l'œuvre d'art proposée marque le 80^{ème} anniversaire de la libération de la ville, et intègre durablement l'espace public.

La ville de Pont-l'Évêque souhaite une œuvre remarquable par sa monumentalité.

Elle souhaite à travers cette œuvre susciter une sensibilisation à l'art contemporain, et un message universel. Il ne s'agit pas d'une œuvre commémorative.

L'œuvre s'intégrera dans son environnement et proposera une lecture nouvelle, un sens nouveau à cet espace public.

Elle devra tenir compte des contraintes du lieu (contexte paysager et architectural, contraintes liées aux usages du lieu, contraintes liées à la circulation des piétons et des véhicules). L'œuvre sera exposée lors des mois de juillet et août 2024 dans le jardin de la Mairie de Pont-l'Évêque. Son emplacement final sur la voie douce reliant la mairie au Lac de Pont-l'Évêque sera défini par la commission avec la participation de l'artiste.

Dans le choix des matériaux, il devra être tenu compte du fait que l'œuvre sera exposée à l'extérieur et devra donc supporter les contraintes climatiques. L'artiste devra également anticiper les actes de vandalisme.

Elle ne devra présenter aucun danger pour la circulation douce (piétons, vélos), ni pour l'environnement.

L'artiste doit garantir la pérennité de l'œuvre et faire en sorte que son entretien et sa maintenance soient faciles.

THEMATIQUE

Compte tenu du cadre de cet appel à projet (80^{ème} anniversaire de la libération de la ville), le thème retenu sera **la liberté**.

MEDIATION

Un travail de médiation sera à intégrer en collaboration avec les équipes municipales dédiées (Les Dominicaines, espace culturel & artothèque, la Micro-Folie, le FabLab). Ce travail de médiation pourra être réalisé en amont lors de la réalisation, pendant l'installation, et pendant l'exposition estivale.

4. DOCUMENTS À FOURNIR

ETAPE 1 : ACTE DE CANDIDATURE

Dans un premier temps, le postulant devra faire parvenir un dossier de candidature à la ville de Pont-l'Évêque. Il comprendra les pièces suivantes :

- une lettre de candidature signée de l'artiste dans laquelle il déclare son intention et exprime ses motivations en indiquant les orientations et l'esprit du projet que l'artiste souhaite réaliser
- une esquisse de l'œuvre envisagée
- un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuel des œuvres significatives)
- un curriculum vitae actualisé
- une garantie professionnelle : attestation de la maison des artistes ou AGESA, numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers.

ETAPE 2 : A LA SUITE DE L'EXAMEN DES CANDIDATURES, LA COMMISSION MUNICIPALE RETIENDRA AU MAXIMUM 3 CANDIDATS SELON LES CRITERES ENUMERES AU POINT 7.

Les candidats présélectionnés devront remettre ensuite un dossier composé des éléments suivants :

- L'acte d'engagement accompagné du budget détaillé du coût de l'œuvre (toutes dépenses confondues).
- Une note explicitant les choix et la démarche artistique, les méthodes d'exécution de l'œuvre, son implantation sur le site ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier l'orientation artistique, cette note devra développer la perception du lieu par l'artiste
- Une vue en plan de l'œuvre implantée dans son site, cotée à une échelle courante
- Une élévation cotée à une échelle courante
- Une intégration dans le site (image en 3D)
- Un échéancier pour la réalisation des études et des travaux
- Une fiche de prescription pour la maintenance et l'entretien de l'œuvre
- Une fiche de préconisations pour les travaux de voirie ou de réseaux éventuellement nécessaires à l'installation de l'œuvre.
- Une note précisant les modalités de la médiation envisagée

Les prix proposés sont fermes et forfaitaires, ils comprennent les frais de conception, de réalisation, de livraison et de pose de l'œuvre, les taxes afférentes, le coût de cession des droits patrimoniaux, les frais et sujétions de toute nature et les actions de médiation.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être déposées par voie dématérialisée à l'adresse communication@pontleveque.fr

La remise des plis est fixée au vendredi 1^{er} mars 2024 à 16h00.

Afin de l'aider à établir son offre, le candidat pourra prendre contact avec M. Xavier Le Guévellou au ou par mail communication@pontleveque.fr

Adresse :

Mairie de Pont-l'Évêque
58 rue Saint-Michel
14 130 Pont-l'Évêque

6. MONTANT DE L'ENVELOPPE

Le montant maximal de l'enveloppe est fixé à **10 000 € TTC**.

Cette enveloppe comprend **les honoraires de l'artiste retenu, les frais de conception, de réalisation, les taxes afférentes, le coût de cession des droits patrimoniaux, les défraiements, frais et sujétions de toute nature et les actions de médiation.**

Le transport sera assuré ou étudié par les services municipaux.

Un acompte sera possible sur demande argumentée et sur présentation de justificatifs.

7. CHOIX DES CANDIDATS

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués pour une commission mixte d'élus, d'agents et de personnalités extérieures à la collectivité.

ETAPE : recueil et sélection des candidatures sur dossier artistique

La commission municipale procédera au classement des candidats en fonction des critères suivants :

- Qualité artistique du projet (40%)
- Adéquation de la proposition au site et au thème (30%)
- Pertinence des actions de médiation proposées (10%)
- Respect de l'enveloppe financière allouée (10%)
- Respect des délais (10%)

8. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le cahier des charges
- Vues photographiques des sites d'exposition.

9. VISITE SUR SITE

Afin de pouvoir apprécier l'environnement existant et faire une proposition, une visite accompagnée sur site est possible.

10. CALENDRIER

- 1 mars 2024 : réception des candidatures
- 8 mars 2024 : choix de l'artiste retenu

La livraison et l'installation de l'œuvre au **1^{er} juillet 2024** devra être programmée en concertation avec les services municipaux.

ANNEXE | VUES PHOTOGRAPHIQUES DES SITES D'EXPOSITION.

Site de l'exposition de l'œuvre en juillet et août 2024

Jardin de l'hôtel de ville de Pont-l'Évêque



Voie douce de Pont-l'Évêque reliant la Mairie au Lac de Pont-l'Évêque.

